

DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION

pour un événement de divertissement public communal ou d'importance cantonale

ANNEXE 2

DEMANDE EN CAS DE PERTURBATION D'UNE LIGNE TPG

Pour raison de compétence, veuillez adresser cette annexe directement aux Transports Publics Genevois (coordonnées ci-après) et joindre une copie à votre demande de manifestation.


Toute perturbation des lignes TPG est du ressort des Transports Publics Genevois.

Votre demande écrite devra mentionner les points suivants :

- le nom du requérant ou de son mandataire
- le nom de la manifestation
- la date de la manifestation
- le(s) lieu(x) de la manifestation
- l'itinéraire de la manifestation

Coordonnées :

TRANSPORTS PUBLICS GENEVOIS
Monsieur Frédéric RICHARD
Responsable Chantiers/Manifestations
Route de la Chapelle 1
1212 Grand-Lancy

 : 022 308 34 43

 : richard.frederic@tpg.ch

N. B. : joindre une copie de cette requête à votre demande de manifestation